

REÇU 27 DEC. 2017

réinventons / notre métier



ATTESTATION

L'Assureur soussigné, atteste que la **SARL TRANSPORTS LELEU-CAMBRAI**

Demeurant : AVE DE L'EUROPE – 59400 FONTAINE NOTRE DAME

A souscrit un contrat RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT sous le Numéro **5763092804**, garantissant :

• **Sa Responsabilité Civile Contractuelle vis à vis des clients** de Transporteur public de marchandises et de Loueur de véhicules, commissionnaire multimodal, commissionnaire en douanes, entrepositaire, dépositaire et logistique passive, pour la réparation des dommages matériels et immatériels, dans les limites d'indemnisation prévues par les contrats types pour les transports nationaux et par la CMR pour les transports internationaux, sans dépasser un montant de garantie par sinistre de :

- Sur dommages matériels : **100.000 €** pour les Transports frigorifiques,
310.000 € pour les autres transports garantis
- Sur dommages immatériels : **310.000 €**,

Y compris en cas de vol ou de faute inexcusable garantie telle que définie à l'article L.133-8 du Code de Commerce.

• **Ses autres Responsabilités Civiles** avant et après livraison des marchandises, pour la réparation des dommages corporels, matériels et immatériels, jusqu'à concurrence des montants garantis suivants :

• **Responsabilité civile avant livraison des marchandises :**

➤ Tous dommages confondus : **9.100.000 €** par sinistre, dont :

- Dommages corporels : **9.100.000 €** par sinistre,
- Dommages matériels et immatériels confondus : **2.000.000 €** par sinistre,
(Autres que ceux résultant d'atteinte à l'environnement, vol par préposé, ou dommages subis par le matériel de manutention confié),
- Atteinte accidentelle à l'environnement : **750.000 €** par sinistre et par année d'assurance,
- Vol par préposé : **310.000 €** par sinistre,
- Dommages matériels subis par le matériel de manutention confié : **10.000 €** par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs : **310.000 €** par sinistre et par année d'assurance,

• **Responsabilité civile après livraison des marchandises :**

- Tous dommages confondus : **1.000.000 €** par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages immatériels non consécutifs : **250.000 €** par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est délivrée sous réserve de la validité du contrat, en application du Code des Assurances et des clauses et conditions du contrat, et ne vaut que présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Cette attestation est valable DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 à 24h.

Fait à NANCY, le 22 DECEMBRE 2017.

L'ASSUREUR

AXA France IARD
Société Anonyme au capital de 214 700 000 €
Siège Social : 312, Terrasse de l'Arc de
92727 Nanterre Cedex
Téléphone : 40 700 00 00
E-mail : clients@axa.fr
(En France, voir le site www.axa.fr)

